

**Assemblée communale de la  
Commune mixte de Crémines  
Jeudi 20 décembre 2012 à 20h15 à la halle de  
gymnastique de Crémines (salle n°2)**

## **ORDRE DU JOUR**

1. Discuter et approuver le budget 2013 du Syndicat scolaire du Grand Val (SSGV).
2. Discuter et approuver le budget 2013 de la Commune mixte de Crémines.
3. Discuter et approuver la modification du règlement de la taxe des chiens.
4. Divers et imprévus.

Dès le 21 novembre 2012, le budget 2013 de la Commune mixte de Crémines peut être retiré auprès du secrétariat communal et le budget 2013 du Syndicat scolaire du Grand Val peut y être consulté. Lesdites modifications peuvent aussi être consultées sur le site Internet de la Commune sous la rubrique « actualité ».

Les modifications de règlements mentionnées sous chiffres 3 sont déposées publiquement au secrétariat communal où ils peuvent être consultées dès le 21 novembre 2012, soit 30 jours avant l'Assemblée communale. Lesdites modifications peuvent aussi être consultées sur le site Internet de la Commune sous la rubrique « actualité ».

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

2746 Crémines, le 5 novembre 2012

Le Conseil communal